



PRÉFET DES BOUCHES DU RHÔNE

PRÉFECTURE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA LÉGALITÉ
ET DE L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DES INSTALLATIONS ET TRAVAUX
RÉGLEMENTÉS POUR LA PROTECTION DES MILIEUX

Marseille, le

19 MARS 2019

Dossier suivi par : Mme Ouaki
Tel : 04.84.35.42.61

N° 2017-283 A

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Société VAL DE L'ARC

**demande formulée par la société VAL DE L'ARC en vue
d'être autorisée à exploiter un entrepôt couvert et de nouveaux silos
sur la commune de Berre l'Étang**

En exécution de l'arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône du 19 mars 2019, Il sera procédé sur le territoire des communes de Berre l'Étang, de Rognac, de La Fare les Oliviers et de Velaux, à une **enquête publique** au sujet de la demande formulée par la société Val de l'Arc en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un entrepôt de stockage et de nouveaux silos situés sur la zone Euroflory Parc, 375 allée Henri Moisson sur la commune de Berre l'Étang 13130.

Le projet de la société VAL DE L'ARC consiste à l'extension de la plateforme logistique par :

- La construction d'un entrepôt d'environ 18.000m² plain-pied avec un bureau administratif de 288m² (RDC+étage)
- La construction de 63 silos de 500m³ sur une structure en béton
- La construction d'environ 325m² de locaux techniques
- Le réaménagement de l'infrastructure existante (voiries PL, réseaux enterrés, parkings et stockage extérieur

A été désigné en qualité de commissaire enquêteur, M. Jean Claude CICARRIELLO, chef de projet, Cea Cadarache, retraité

Le dossier d'enquête complet sur support papier comprenant notamment l'étude d'impact, son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale, le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale, les avis des services ainsi que le registre d'enquête établi sur les feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire resteront déposés en **mairies de Berre l'Étang, de Rognac, de La Fare les Oliviers et de Velaux** pendant **33 jours du lundi 8 Avril 2019 au vendredi 10 mai 2019** inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux, et consigner directement ses observations, propositions sur les registres ouverts à cet effet.

Le public peut consulter le résumé non technique de ce dossier, qui contient une étude d'impact, sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) est consultable pendant toute la durée de l'enquête par le site de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse suivante :

<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Installations-Classees-soumises-a-autorisation-et-a-enregistrement-et-carrieres/Berre-l-Etang>

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, auprès du Préfet des Bouches-du-Rhône, place Félix Baret, CS 80001, 13282 Marseille Cedex 20, à la Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement (DCLE), Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (BITRPM), téléphone 04.84.35.42.60 ou 04.84.35.42.61, et, le public peut également prendre connaissance de l'ensemble du dossier gratuitement sur un poste informatique à la même adresse, pendant cette même durée.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront être adressées au commissaire enquêteur par voie postale à la mairie de **Berre l'Etang**, siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-ep-valdelarc@bouches-du-rhone.gouv.fr (capacité maxi 5MO).

En outre, les observations et propositions écrites et orales du public sont également reçues par le commissaire enquêteur, aux lieux, jours et heures qui auront été fixés et énoncés ci-après :

en mairie de Berre l'Etang 13130 – Centre administratif Entrée Cadaroscum (service Urbanisme et développement (4ème étage) Place du Souvenir Français

- le lundi 8 avril 2019 de 8 h 30 à 12 h 30
- le vendredi 10 mai 2019 de 8 h 30 à 12 h 30

en mairie de La Fare les Oliviers 13580 : Hôtel de Ville – Service Urbanisme 250 avenue des Puisatiers.

- le jeudi 11 avril 2019 de 9 h 00 à 12 h 00

en mairie de Velaux 13880– Hôtel de Ville 997 avenue Jean Moulin

- le mardi 16 avril 2019 de 8 h 00 à 12 h 00

en mairie de Rognac 13340 - Hôtel de Ville – Centre technique Municipal, 25 avenue Jean Mermoz

- le jeudi 18 avril 2019 de 9 h 00 à 12 h 00

Les observations et propositions du public (1) transmises par voie postale ainsi que les observations écrites émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences ci-dessus seront consultables en mairie de **Berre l'Etang**, siège de l'enquête, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

Les observations et propositions du public (1) transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture où elles seront publiées dans les meilleurs délais conformément à l'article R.123-13 du code de l'environnement.

(1) Les données personnelles contenues dans les observations et propositions du public, quelles que soient leurs formes, et recueillies au cours de l'enquête environnementale seront dès lors consultables en ligne

L'ensemble des observations et propositions du public sera consultable et communicable aux frais de la personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, pendant toute la durée de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an dans les mairies précitées ainsi sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> .

Au terme de l'enquête, l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation ou de refus pris sous la forme d' un arrêté préfectoral est le Préfet des Bouches-du-Rhône, après avis éventuel du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

Cet arrêté sera mis en ligne sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

La personne chargée du suivi du projet est Monsieur Hendrik VAN HOEYWEGHEN joignable sur son mobile au 06 03 41 88 71.

Marseille, le 19 MARS 2019

Pour le Préfet,
Le chef de bureau
Gilles BERTOTIN

